



AVIS PUBLIC

PAR LA PRÉSENTE donné la soussignée directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 6 juillet 2026, 19h30 à la Maison du Citoyen située au 10, avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS :

- D'autoriser la construction d'un garage avec des murs de 3,66 m au lieu du 3,1 m et une hauteur totale de 8,2 au lieu du 6,7m, comme stipulé dans le règlement de zonage # 216.
-

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

122, chemin du Boisé à Saint-Marc-de-Figuery.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery ce 27^e jour de mai de l'an 2026.

Martine Lachaine
Directrice générale-greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27 mai 2026 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 mai 2026.

Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorière